

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Peintures, colles, encres, résines pour de destruction

Code Eural	080111* - 080113*
Code déchet	015011

DESCRIPTION

Déchets durcis de peinture, d'encre, de colle et de résine, sans phase liquide libre ou poudre.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH > 4
- chlore < 1 %, supplément facturé en cas de dépassement
- PCB < 50 ppm
- point d'éclair > 35 °C

Conditions générales :

- Pas de produits extrêmement durs.
- Pas de produits fortement collants.
- Pas de liquides.
- Pas de poudres.
- Pas de produits explosifs (tels que perchlorates et peroxydes).
- Pas de substances aux nuisances olfactives fortes, (amines, amides, acide butyrique, mercaptans et styrène).
- Pas de produits lacrymogènes.
- Pas de déchets qui, par réaction entre eux ou en cas d'incinération, peuvent former des mélanges explosifs ou des vapeurs toxiques ou provoquer des polymérisations.
- Pas de produits fortement toxiques.
- Pas de produits fortement corrosifs.
- Pas de bombes aérosols ni récipients sous pression.

Conditions d'emballage :

- Dimensions max. : 120 cm. longueur x 120 cm largeur x 100 cm hauteur.
- Poids max. : 800 kg.
- Contenance min. : 30 l.
- Contenance max. : 1 000 l.
- Épaisseur max. du métal : 0,5 cm.